

**REGLEMENT DU SERVICE  
ACCUEIL DE LOISIRS  
MONTOURS –ST HILAIRE DES LANDES  
Année 2011 - 2012**

L'accueil de loisirs se déroule pour les enfants à partir de 3 ans ou dès qu'ils sont propres et scolarisés

- à la **salle du Clos Breton pour Montours**
- au **pôle de services pour St Hilaire des Landes**

L'accueil fonctionne

- Les mercredis scolaires
- Les vacances
  - Hiver
  - Pâques
  - Juillet
  - Toussaint

Les deux accueils de Loisirs sont gérés par Coglais Communauté Marches de Bretagne représentée par son président Jean MALAPERT.

### 1. Horaires

7h00 à 9h30	Garderie et Accueil
9h30 à 11h30	Ateliers du matin
11h30 à 12h15	Départs/arrivées du matin
12h15 à 13h15	Repas
13h15 à 14h30	départs/arrivées de l'après midi / début de la sieste
14h30 à 16h	Ateliers de l'après midi
16h à 16h30	Rangement et Goûter
16h30 à 18h30	Départs et Garderie

### 2. Tarifs

Les tarifs sont fixés par le Coglais Communauté en fonction du quotient familial, en cas d'activité exceptionnelle, une participation supplémentaire pourra être demandée.

Tarifs de 9h à 17h + **REPAS : 2.75 €**

Quotient Familial	canton		Hors canton	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée
1050 et plus	7.60	3.80	15.00	7.50
930 à 1049	7.20	3.60	14.80	7.40
750 à 929	6.20	3.10	14.00	7.00
570 à 749	5.20	2.60	12.80	6.40
510 à 569	4.50	2.25	12.00	6.00
450 à 509	4.00	2.00	11.50	5.75
Inférieur à 450	3.30	1.65	11.00	5.50

Garderie payante ouverte de 7h à 9h et de 17h à 18h30

- Mercredis : tarif différent suivant la commune
- Vacances : 0.50 cts par ½ heure.

### 3. Inscriptions

Aucun enfant ne sera accepté si les fiches ci-dessous ne sont pas retournées entièrement complétées et déposées pour vérification à Coglais Marches de Bretagne.

- Fiche sanitaire
- Fiche de renseignements
- Acceptation des termes du présent règlement (au verso de la feuille de renseignements)

**Les inscriptions (en fonction des places disponibles) et les annulations se font au plus tard 48h avant, au siège social de Coglais Marches de Bretagne à St Etienne en Coglès.**

*En cas d'annulation trop tardive ou d'absence le jour même d'un enfant inscrit, la journée sera facturée, sauf dans le cas de maladie avec présentation d'un certificat médical.*

Les enfants malades ne seront pas acceptés à l'accueil collectif.

Les médicaments seront administrés à votre enfant par notre personnel, uniquement avec un certificat médical ; les médicaments devront être apportés dans leur boîte d'origine avec les posologies inscrites dessus.

#### **4. Encadrement**

L'encadrement sera conforme à la réglementation en vigueur en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans.

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus

#### **5. Projet Pédagogique**

Il découle du projet éducatif de l'établissement et il est à votre disposition sur simple demande.

#### **6. Goûter**

**Il sera à fournir par vos soins.**

#### **7. Vêtements et Objets personnels**

Les activités au centre de loisirs sont variées (jeux extérieurs – activités manuelles – peinture – etc ...)

Pensez à mettre des vêtements adaptés (chaussures fermées – casquette – vêtement de pluie – éviter les vêtements neufs) et ceci à chaque séance.

**Prévoir un change complet ainsi que du linge de toilette.**

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets, jeux, jouets apportés par vos enfants.

#### **8. Assurance Responsabilité Civile**

L'article L227-5 du code de l'action social et des familles prévoit que l'organisateur est tenu d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurances de personnes couvrant des dommages corporels provoqués lors des activités.

#### **9. Facturation**

Un courrier récapitulatif de l'utilisation du service accueil de loisirs pour la période donnée est établi par Coglais Communauté pour vérification.

Un avis de paiement vous sera envoyé par la suite par le trésor public.

**Le règlement est effectué directement au trésor public.**

Nous acceptons les AIDES AUX TEMPS LIBRES de la CAF (valables uniquement sur les vacances) et les ATTESTATIONS DE SEJOUR COLLECTIF ENFANT de la MSA (valables les mercredis et les vacances)

Pour tous autres moyens de paiement (exemple : prise en charge par le CE de votre entreprise), les demandes sont à effectuer directement auprès de la trésorerie.

Contact Coglais Communauté Marches de Bretagne	Contact Accueils de loisirs
Coglais Communauté Marches de Bretagne 45 rue Charles de Gaulle 35460 St Etienne en Coglès ☎ 02.99.18.40.72 Courriel : <a href="mailto:erenaud@coglais.com">erenaud@coglais.com</a>	<b>Montours</b> Salle du Clos Breton : ☎ 02.99.18.57.82  <b>St Hilaire des Landes</b> Pôle de Services : ☎ 02.99.98.83.01